



# Formation ACCES/H-QU

## Accessibilité/qualité d'usage pour tous

**Prise en compte du handicap**

### *Comment intégrer les dispositions de la nouvelle loi*

La loi du 11 février 2005 précise que les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs des locaux d'habitation, des ERP, et des lieux de travail doivent être accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap... L'ensemble des ERP devra répondre à ces nouvelles exigences dans un délai maximum de 10 ans.

**La thématique accessibilité et qualité d'usage comme un des fondamentaux pour replacer l'utilisateur au centre du processus de conception et de réalisation.**

**Trois journées de formation**

12, 13 et 20 juin 2008

**à la Fédération du Bâtiment, 62, rue de Metz à Nancy**

### **1<sup>ère</sup> journée : Contexte, intervenants et partenaires**

Le contexte social et l'accessibilité pour tous - Expression des besoins et nature de l'usage - Réglementation issue de la loi du 11/02/05 - Les modalités pratiques - Rôle des intervenants respectifs dans le cadre de la mission du maître d'œuvre.

### **2<sup>ème</sup> journée : du bâtiment à l'usage, "La méthode"**

Les bâtiments avec leurs caractéristiques, leurs contraintes, les règles qui régissent leurs dispositifs techniques et d'organisation, peuvent s'adapter aux besoins d'usage.

Approche globale - Approche par type d'espace ou de bâtiment.

### **3<sup>ème</sup> journée : séances pratiques**

Applications en situation des connaissances acquises, contexte, éléments de méthodes et outils exposés.

Association Lorraine pour la Formation des Architectes

24, rue du Haut-Bourgeois  
54000 NANCY  
Tél. 03 83 36 46 91  
Fax 03 83 22 18 24

Association de formation déclarée auprès de la Préfecture de la Région Lorraine sous le n° 41-54-00705-54

**Formation soutenue** par le Ministère de la Culture et de la Communication (DAPA), le Ministère de l'Équipement (DGUHC), la Délégation Interministérielle aux Personnes Handicapées (DIPH), ainsi que par le Fond Interprofessionnel pour la Formation des professionnels Libéraux (FIF-PL) et par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des professions Libérales (OPCA-PL)

**Coût de la formation : 745 € (dont repas 3 x 15 €) - Prise en charge FIF PL : 500 €**

Demande de prise en charge auprès des organismes agréés : [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr) - [www.opcapl.com](http://www.opcapl.com)

Possibilité d'un crédit d'impôt sur l'imposition des revenus des professionnels libéraux à hauteur de 40 heures dans l'année de formation, soit environ 330 €

## RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT EN RETOURNANT CE COUPON

Nom ..... Prénom .....

Profession ..... Organisme ou Société.....

Adresse .....

Tél. .... Fax ..... E-mail .....

s'inscrit à la formation ACCESS/H-QU de juin 2008

et joint un chèque de règlement de 700 € à l'ordre d'ALFA (24, rue du Haut-Bourgeois - 54000 Nancy)

A réception du règlement, le devis et le programme détaillé vous seront adressés.

**A retourner par fax : 03 83 22 18 24 - ou par E-mail : [alfa@archilink.com](mailto:alfa@archilink.com)**